

## SUIVI CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS DE VAL D'OR

Votre Association désire informer ses membres qu'un suivi des événements de Val d'Or est désormais disponible sur le site Web de l'APPQ.

Sur la page d'accueil de votre site, vous y trouverez les actions entreprises par l'Association, de même que les entrevues téléphoniques, télévisées et les articles de la presse écrite sur le sujet. Il va de soi que cette section de votre site sera mise à jour périodiquement, au fur et à mesure des développements de ce dossier.

Par ailleurs, il a été porté à notre attention que certains membres sont tentés de mettre en place certains moyens de sensibilisation en réaction aux événements de Val d'Or.

Ces initiatives de mobilisation spontanées et souvent émotives démontrent que plusieurs d'entre nous prennent à cœur les intérêts des membres lorsque des événements occasionnent des situations extrêmement difficiles.

Cependant, avant d'entreprendre des moyens de sensibilisation non concertés, il est essentiel de se poser la question à savoir si ce moyen est utile et surtout de nature à faire progresser favorablement le dossier.

Dès le début des événements de Val d'Or, il a été créé, à l'Association, ce qu'il serait convenu d'appeler une cellule de crise, chargée entre autres, d'établir une stratégie d'intervention pour l'Association et d'apporter son support au Président lors de ses différentes interventions médiatiques.

Vous comprendrez qu'il est important que ces initiatives de moyens de sensibilisation fassent l'objet d'un examen préalable par votre Association afin que celles-ci ne nuisent pas aux stratégies d'intervention déjà mises en place, afin de soutenir adéquatement les membres concernés.

De plus, il a été également porté à l'attention de votre Association, certains commentaires de nos membres, lesquels méritent certaines précisions ou rectifications :

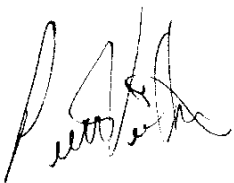
- Quoiqu'en disent les médias, les 8 membres visés par cette enquête ont fait l'objet de retraits (ou suspensions) administratifs. Il ne s'agit donc pas d'une mesure disciplinaire immédiate.
- Nous vous rappelons qu'à ce sujet, votre Association mentionnait dans son bulletin spécial du 26 octobre dernier qu'un grief avait été déposé afin de protéger les droits des membres visés.
- Il va de soi que les faits entourant le processus décisionnel de la Sûreté ayant conduit à ces retraits administratifs, seront examinés avec beaucoup d'attention lors de l'étude de ces griefs.
- Quant à la décision du ministère de la Justice de refuser l'assistance judiciaire aux 8 membres visés. Nous vous rappelons que dans ce même bulletin spécial du 26 octobre nous, avons souligné que cette décision ferait l'objet d'un grief.

D'ailleurs, des discussions à ce sujet sont présentement en cours avec la Sûreté et des développements sont à prévoir.

- Entretiens, il est opportun de réitérer que l'APPQ soutiendra financièrement ces 8 membres pour les frais juridiques ainsi refusés par le ministère de la Justice.
- En ce qui a trait aux autres membres du poste de Val d'Or qui sont en maladie depuis le début de ces événements, nous avons été informés que la situation devrait rentrer dans l'ordre d'ici les prochains jours pour la majorité d'entre eux.
- La mesure annoncée par le Directeur général cette semaine à l'effet d'ajouter 15 patrouilleurs additionnels aux effectifs de Val d'Or et de 2 autres à celui de Senneterre, **était d'application immédiate**.
- En conséquence, les effectifs de plusieurs unités de la région seront mis à contribution afin de combler cet ajout d'effectifs, en attendant que ces nouveaux postes de patrouilleurs soient comblés conformément à la directive Emploi-placement 31.
- Pour ce faire, la Sûreté a mis en place un **Plan de soutien pour Val d'Or**, les effectifs ainsi appelés à travailler en renfort sont sur des relèves de 12 heures.
- Veuillez noter que votre Association **suit de très près** l'évolution de ce plan de soutien, surtout sur le volet santé et sécurité de ses membres, et ce, afin que les événements de Val d'Or ne suscitent pas une nouvelle problématique.
- En cette période difficile, il est très utile de souligner que vos directeurs et délégués sont toujours disponibles afin de prendre connaissance de vos commentaires et interrogations, afin que votre Association prenne les mesures qui s'imposent.

En terminant, nous vous rappelons que votre Association peut difficilement rendre compte publiquement de toutes les démarches et stratégies développées afin de faire face adéquatement à cette affaire dans le meilleur intérêt de l'ensemble des membres. Toutefois, il est important d'avoir à l'esprit qu'une manifestation de solidarité derrière votre Association est certainement le meilleur gage de succès des actions entreprises par cette dernière.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux  
Président

PV/ar/sb